

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**



**Nombre de membres
du Conseil Communautaire**

Titulaires : 69

Membres présents : 49

Membres absents :

• dont suppléés : 4

• dont représentés : 10

Votants : 63

Date de la convocation :

10 février 2017

Secrétaire de séance :

Madame BLONDEL Colette

L'An DEUX MILLE DIX-SEPT, le 16 FEVRIER à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 10 février 2017, s'est réuni à la Salle des fêtes d'Hangest-en-Santerre, sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, FLAMANT, WU, HALL, BLONDEL, PETIT, LEFEBVRE, Messieurs AUBRY, BARRE, AMARA, COTTARD, BERTRAND Gilbert, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, DOUCHET, VERMERSCH, MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, BEAUMONT, LEVASSEUR, TEN, DEPRET, DUTILLEUX, HENNEBERT, JUBERT, LECLABART, BERTRAND Jacques, GORET, HEYMAN, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, PICARD, VAN DE VELDE, CHIRAT, DALRUE, DRAGONNE, PELTIEZ, SYROKI, MAROTTE et CLEMENT.

● Absents excusés :

Madame MARSEILLE (Pouvoir remis à Madame MARCEL) Madame PREVOST (Pouvoir remis à Monsieur VAN OOTEGHEM) Monsieur FRANCELE (Pouvoir remis à Monsieur BARRE) Monsieur DURAND (Pouvoir remis à Monsieur LEVASSEUR) Monsieur SUIN, Monsieur BINET (Représenté par son suppléant, Monsieur WALLET) Monsieur SURHOMME (Représenté par son suppléant, Monsieur CRETEL) Monsieur LECONTE (Pouvoir remis à Monsieur LECLABART) Monsieur CARON (Pouvoir remis à Monsieur BEAUMONT) Monsieur FROISSART (Pouvoir remis à Monsieur PALLIER) Monsieur POTTIER (Pouvoir remis à Monsieur DUTILLEUX) Monsieur LECLERCQ (Représenté par son suppléant, Monsieur VERMEIL) Monsieur DAIGNY (Pouvoir remis à Monsieur COTTARD) Monsieur BIECKENS (Pouvoir remis à Madame LEFEBVRE) Monsieur LEROY, Madame NANSOT (Représentée par son suppléant Monsieur DE CLERCK) Monsieur DESROUSSEAUX, Monsieur REMY (Pouvoir donné à Monsieur GAUMONT).

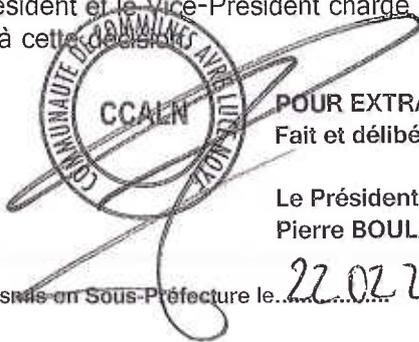
Absents non excusés : Madame ROUX et Monsieur VAN GOETHEM Hubert.

OBJET : CONVENTION 2017 AVEC L'OFFICE DE TOURISME DU VAL DE NOYE

Vu la réunion de Commission Tourisme du 1^{er} février 2017 ;
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 06 février 2017 ;
Dans l'attente du transfert effectif de l'Office du Tourisme du Val de Noye ;
Il y a lieu de maintenir les relations partenariales entre l'Office du Tourisme du Val de Noye et la CCALN, jusqu'au 31 mai 2017.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire:

- › convient des termes du projet de convention figurant en annexe ;
- › convient du versement d'une subvention de 46 540 € dont les versements interviendront en fonction des besoins de trésorerie de l'Office du Tourisme du Val de Noye ;
- › décide de prélever ces dépenses de subvention sur les crédits à inscrire au budget 2017 ;
- › autorise le Président et le Vice-Président chargé du Tourisme, à signer la convention et les documents se rapportant à cette convention.



POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré le 16 FEVRIER 2017 A HANGEST-en-SANTERRE

Le Président,
Pierre BOULANGER.

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le...

22.02.2017

(Identité de la collectivité)

CCALN
144, rue du Cardinal Mercier
80110 MOREUIL

à

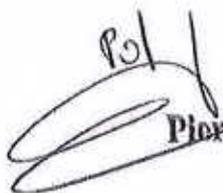
Sous-préfecture de Montdidier
7, rue Jean Dupuy
80500 MONTDIDIER

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION

A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 FEVRIER 2017

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
DELIB. : Délégations de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Bureau Communautaire et vers le Président de la Communauté	2017.1-16.02	
DELIB. : Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents	2017.2-16.02	
DELIB. : Désignation des représentants de la CCALN au sein des organismes extérieurs	2017.3-16.02	
DELIB. : Actes constitutif des régies de la CCALN	2017.4.16.02	
DELIB. : Etat des restes à réaliser 2016 / Exécution des dépenses avant l'adoption du budget	2017.5-16.02	
DELIB. : Groupement de commandes / Restauration collective scolaire et ALSH	2017.6-16.02	
DELIB. : Convention 2017 avec l'Office de Tourisme du Val de Noye	2017.7-16.02	
DELIB. : Compétence Tourisme / Prestation FRANCOIS Tourisme Consultants	2017.8-16.02	
Contrats d'assurance des risques statutaires	2017.9-16.02	

 Le Président,
Pierre BOULANGER

Fait à Moreuil, le 22 février 2017.



Cachet de la collectivité et signature

La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.

SOUS PREFECTURE
DE MONTDIDIER

23 FEV. 2017

ARRIVÉE

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Entre la **Communauté de Communes Avre Luce et Noye**, 144, rue du Cardinal Mercier à Moreuil, représenté par son Président, M. Pierre BOULANGER, habilité aux fins des présentes par délibération du conseil communautaire en date du 16 février 2017.

d'une part, et

L'**Office de Tourisme du Val de Noye**, place Charles de Gaulle à Ailly sur Noye, représenté par son Président, M. Christian de CAFFARELLI, habilité aux fins des présentes par l'Assemblée Générale en date du 10 janvier 2013.

D'autre part.

Est établie la convention d'objectifs et de moyens ci-après :

Préambule

Le développement touristique relevant de la compétence de la CCALN, et le tourisme comme l'animation locale constituant des éléments déterminants du développement économique, la Communauté de Communes Avre Luce et Noye prend en charge une part prépondérante du budget de fonctionnement de l'Office de tourisme, considérant qu'il agit en temps que service d'intérêt général. La forme et le contenu de cette convention résultent de la délibération prise par le Bureau de la Communauté de Communes du Val de Noye le 6 juin 2003.

ARTICLE 1 : Objet et Durée de la convention

La présente convention est établie du 1^{er} janvier au 31 mai 2017. Elle a pour objet de définir et préciser les conditions de partenariat entre la communauté de communes, désignée ci-après CCALN, et l'Office de tourisme, désigné ci-après O.T. V.N.

La présente convention est déclinée en plan d'action.

ARTICLE 2 : LES MISSIONS ET OBJECTIFS DE L'O.T.

Les missions de l'O.T consistent à :

- **Accueillir le public, soit dans ses locaux, soit dans d'autres appropriés aux besoins de la saison et à l'utilité des activités (ex : chalet du plan d'eau de Berny, site de Folleville). La volonté d'améliorer cet accueil se caractérise, notamment par les objectifs suivants :**

- La mise en place d'une Démarche Qualité qui se traduit sur le terrain par la disponibilité d'une information fiable, accessible aux personnes souffrant de handicap, utilisant les canaux modernes de communication.
- Les conditions d'accueil dans le Val de Noye sont également à ne pas négliger par le biais de l'aménagement d'une ou plusieurs aires d'accueil équipées de bornes d'informations touristiques, informant sur les lieux d'hébergement, de restauration, de visites. Reste à étudier le coût et la localisation.

- Informer les visiteurs et promeneurs pour tous les renseignements pratiques sur les lieux et les temps d'intérêts touristiques et culturels. Il emploie pour ce faire un personnel qualifié et motivé :

- Qui se formera en continu grâce à des échanges avec les autres Office de tourisme afin d'observer leur fonctionnement pour ensuite s'en inspirer, dans la mesure du possible, à l'Office de tourisme du Val de Noye.
- Et participera aux formations apportant une plus-value dans son travail au quotidien. Pour exemple, formations téléphoniques, formations logiciels, multimédia, langues.
- Mise en place d'une Newsletter à destination des adhérents et de la presse qui commentera les actions de l'Office de tourisme afin d'offrir une plus grande visibilité et de mieux informer et coordonner les différents acteurs.

- Promouvoir l'offre touristique de la CCALN:

- Renforcer l'événementiel autour des « phares » que sont le site de Folleville, le réseau de randonnée, le plan d'eau et le Son et Lumière. Réflexion sur un projet culturel fort qui permettrait d'utiliser plus régulièrement les gradins (3000 places) et d'étendre la saison touristique.
- Par le biais d'un site internet mis à niveau régulièrement pour intégrer la politique touristique de Somme-Tourisme et du Comité Régional du Tourisme. Ce site sera mis à jour grâce au lien permanent avec la base de données SRIT gérée par le CRT.
- Autre support, le guide touristique est un outil de promotion qui paraît chaque année courant janvier en répertoriant, de façon exhaustive, toutes les sites remarquables, les circuits de randonnées présents en Val de Noye.
- L'Office de tourisme va également promouvoir le Val de Noye au-delà de ses frontières par le biais de salons professionnels d'envergure nationale (Lille, Amiens).
- Création d'offres touristiques permettant d'accueillir des touristes tout au long de l'année.
- Développer de nouveaux produits autour de la randonnée. Le Val de Noye bénéficie de nombreux atouts et doit davantage les mettre en avant en remettant, en premier lieu, la signalétique des sentiers en état. Insister sur le développement de la randonnée est important car c'est un loisir peu onéreux, qui se pratique par tous et toute l'année.

- Former en continu le personnel et les acteurs touristiques locaux :

L'Office de tourisme doit accompagner l'évolution des métiers et activités liées au tourisme. Un recensement des formations à organiser sera réalisé auprès des acteurs touristiques. Il s'agit principalement de formations en accueil téléphonique, en langues vivantes (anglais, néerlandais, allemand...), une demande récurrente de la part des propriétaires de chambres d'hôtes. Les autres formations concernent l'informatique (Création et animation de site web), mise en place de nouveaux services (Réservation en ligne) ou les guides bénévoles.

En effet, l'Office de tourisme souhaite former des guides bénévoles ou « personnes relais » dans chaque commune, qui pourrait ainsi renseigner et raconter l'histoire de leur village, faire visiter l'église ou tel monument d'intérêt variable.

- Contribuer aux actions structurantes du développement touristique et culturel, sur le territoire de la CCALN, y compris par les manifestations qu'il organise ou qui peuvent lui être confiées :

- Cette volonté se caractérise par l'accompagnement des projets des communes de la CCALN en termes de manifestations d'ordre culturel et touristique. Le calendrier de ces manifestations est géré par l'Office de tourisme afin d'éviter toute concurrence néfaste à chacun et d'établir une programmation harmonieuse sur toute l'année.
- Renforcer l'observation, la prospective et mesurer la satisfaction touristique. Mesurer la fréquentation touristique, établir un questionnaire de satisfaction / attentes afin d'établir un diagnostic annuel et en tirer les enseignements à brève, moyenne et longue échéance. En bref, se professionnaliser.

- Développer l'hébergement et la restauration:

- A ce jour, le Val de Noye offre une capacité d'accueil touristique qui pourrait être étoffée. On y dénombre une dizaine de propriétaires de chambres d'hôtes (soit environs 70 personnes à loger). L'absence de camping et d'aire d'accueil de camping-cars est un handicap pour l'accueil de touristes adepte d'un tourisme « nature ». C'est pourquoi l'Office de tourisme mène une action visant à faire agréer et/ou classer les nouveaux hébergements du Val de Noye par Somme-Tourisme.
- L'Office de tourisme accompagnera également les propriétaires dans une démarche de label « handicap » ou « éco-label ». Il incitera également les propriétaires à adhérer au service de réservation en ligne « Place de Marché ». Nous rentrons donc dans une démarche du type Tourisme Durable avec des actions pluriannuelles.

ARTICLE 3 : Les engagements de l'O.T

L'Office de tourisme s'engage à :

- **Accorder** ses actions aux objectifs prioritaires de la politique de la CCALN, et à y impliquer ses ressources en personnel, en moyens techniques et en actions de communication.
- **Inviter** chaque année les maires ou les présidents des comités des fêtes et associations à être présents et à adhérer à l'OT à l'occasion de son assemblée générale.
- **Intégrer** parmi ses membres les principaux acteurs du développement économique et touristique local.
- **Renforcer** les liens permanents avec les autres Offices de Tourisme de l'inter-territoire dont la CCVN fait désormais partie, sans renoncer aux relations précédemment convenues.
- **Présenter** chaque année le compte de résultat, le bilan financier au 31 décembre de l'exercice écoulé, ainsi que tous autres états comptables, présentés conformément au plan comptable général des Offices de Tourisme; ces documents sont soumis au conseil communautaire par le président de la CCVN à l'occasion du vote du budget.
- **Soumettre** pour avis au président de la CCALN tout projet de recrutement ou de renouvellement de ses emplois salariés.
- **Remettre** à la CCALN le compte-rendu annuel de ses actions, des manifestations qu'il a organisées ou aidées, tant au plan qualitatif, que quantitatif, en fonction des buts convenus et des publics visés.
- **Proposer** en décembre de chaque année le programme des manifestations touristiques et culturelles d'intérêt communautaire pour l'année suivante, en vue de leur prise en compte, dans les supports de communication.
- **Apporter** son concours aux actions menées par les acteurs touristiques du territoire de la CCALN.

CALENDRIER DES ACTIONS	
Thèmes	2017
ACCUEIL	
Accueil et information des touristes et acteurs touristiques	X
Classement de l'OT 4 ^{ème} catégorie	X
Classement de l'OT « Tourisme-Handicap »	X
Accueil visiteurs sur le site de Folleville pendant la saison	X
FORMATION	
Agents (selon programme FROTSI)	X
Elus (selon programme Somme Tourisme)	X
Adhérents (selon programme Somme Tourisme)	X
PROMOTION - DEVELOPPEMENT	
Publications, numérique, mailing	X
Animation des réseaux sociaux	U
Salons Touristiques et/ou professionnels	X
Accompagnement des Projets Touristiques	X
Création de Produits Touristiques, Packages ou Evénements	X
FOLLEVILLE	
Augmenter la fréquentation du site	X
Création de nouvelles offres	X
Réflexion sur l'aménagement du musée	X
Accompagner l' « Association de FOLLEVILLE »	X
RANDONNEE	
Mise à niveau régulière des sentiers	X
Promotion et création de circuits pédestres	X
Création de circuits équestres	X
Promotion et création de circuits VTT	X
Création de circuits cyclotourisme	X
Assistance technique à la CCALN (Web – comm.)	X
Promotion du calendrier culturel de la CCALN et des communes membres	X
Organisation de manifestations culturelles	X

ARTICLE 4 : Les engagements de la CCALN

La CCVN s'engage, pendant la durée de la présente convention, à :

- Déléguer sa compétence « Tourisme » à l'Office de Tourisme du val de Noye
- Subventionner le fonctionnement de l'O.T. à hauteur d'une somme négociée annuellement, ainsi que les actions d'intérêt communautaire.
- Apporter son soutien technique et administratif à l'O.T chaque fois que nécessaire.

ARTICLE 5 ; Résiliation-litiges

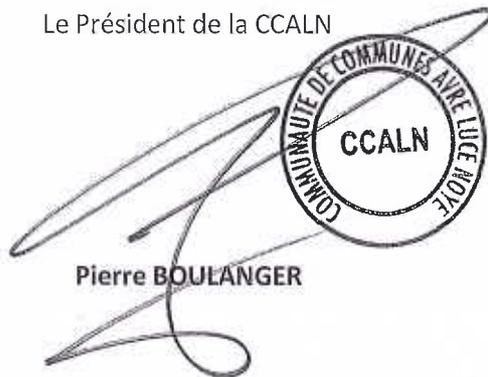
La résiliation de la présente convention pourra intervenir à l'initiative de l'une des deux parties si l'autre cocontractant ne respecte pas les engagements souscrits, ou en cas de modifications substantielles dans les conditions d'application de la convention. Elle interviendra de plein droit et se fera par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Ailly-sur-Noye, le 16 février 2017

Le Président de l'Office de tourisme

Christian de CAFFARELLI

Le Président de la CCALN


Pierre BOULANGER

COMMAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE
CCALN

OTVN - BUDGET Prévisionnel Janvier-Mai 2017

	CHARGES			RECETTES		
	Prév. 2016	Réalisé 2016	Prév 5 mois 2017	Prév. 2016	Réalisé 2016	Prév 5 mois 2017
Charges de Personnel	85 270,00 €	91 923,63 €	34 590,00 €	98 840,00 €	130 327,22 €	46 540,00 €
Salaires	50 000,00 €	52 794,58 €	20 000,00 €	95 000,00 €	95 000,00 €	46 500,00 €
Charges	35 000,00 €	39 129,05 €	14 000,00 €	1 800,00 €	- €	0,00 €
Asmis	90,00 €		90,00 €	2 800,00 €		0,00 €
Formation	180,00 €		500,00 €	5 000,00 €		0,00 €
				5 760,00 €		40,00 €
Mission - Réception	2 000,00 €	808,56 €	700,00 €			
Frais de Déplacement	1 800,00 €	808,56 €	500,00 €			
Réception	200,00 €		200,00 €			
Cotisations	2 300,00 €	1 694,00 €	1 950,00 €	650,00 €	640,00 €	- €
Somme Tourisme-FROTSI-FNOTSI	1 450,00 €	794,00 €	1 000,00 €	650,00 €	640,00 €	
F.F.C.	850,00 €	900,00 €	950,00 €			
Abonnements	250,00 €	399,00 €	- €			
Courrier Picard	250,00 €	399,00 €	- €			
Fonctionnement	9 360,00 €	11 454,35 €	7 000,00 €	26 900,00 €	1 512,78 €	- €
Affranchissements	2 900,00 €	2 852,03 €	1 500,00 €			
Assurances	650,00 €	615,61 €	700,00 €	150,00 €		0,00 €
Fournitures d'entretien + divers	1 800,00 €		600,00 €	25 000,00 €		
Fournitures de bureau	1 200,00 €	2 969,67 €	600,00 €	1 000,00 €	1 512,78 €	
Frais financiers	10,00 €	13,54 €	100,00 €	750,00 €		
Télécommunication + Pages Jaunes	2 800,00 €	4 154,38 €	2 000,00 €			
Déménagement Install. Téléphone			1 000,00 €			
Comptable - Social		849,12 €	500,00 €			
Promotion	6 660,00 €	2 190,73 €	2 300,00 €	50,00 €	716,39 €	- €
Participation Salons	400,00 €	427,50 €	800,00 €			
niveau signalétique circuits de rando				50,00 €	716,39 €	
Fonds de carte randonnée						
Fiches randonnée	5 000,00 €					
Achats de lots	100,00 €	1 151,23 €				
SACEM	60,00 €	612,00 €				
Fabrication Documentation	600,00 €		1 000,00 €			
Encarts publicitaires	500,00 €		500,00 €			
Actions	20 600,00 €	24 726,12 €	- €			
Pièce de théâtre TOC-TOC	800,00 €					
Ambianis	1 000,00 €					
Concert Orchestre Barcelone	11 000,00 €	12 500,00 €				
Concert Légion Etrangère		11 266,12 €				
"Journées du Patrimoine"	5 000,00 €	200,00 €				
Aides nx projets (4 x 750 €)	2 800,00 €	550,00 €				
Wake-up		210,00 €				
	126 440,00 €	133 196,39 €	46 540,00 €	126 440,00 €	133 196,39 €	46 540,00 €

